

CONSIGNES D'HYGIENE ET DE SECURITE EPIDEMIE DE COVID-19

Centre Spirituel L'Immaculée

En vertu du décret national n° 2020-860 du 10 juillet 2020 consolidé le 27 août 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, les règles sanitaires suivantes sont en vigueur dans le Centre Spirituel L'Immaculée à compter du 31 août 2020 :

- **Port du masque obligatoire dans tous les locaux fermés (sauf chambre individuelle) :**
 - Espaces communs (accueil, couloirs, escaliers, sanitaires...)
 - Salles de réunion
 - Chapelle et oratoires
 - Salles à manger (*le masque est enlevé lors de l'assise à table*)
 - ➔ *Seules les personnes handicapées porteuses d'une attestation de dispense, ainsi que les enfants de moins de 11 ans, sont dispensés du port du masque.*

- **Distanciation sociale de 1 mètre entre les personnes, debout ou assises (à l'intérieur et à l'extérieur) :**
 - Espaces communs (accueil, couloirs, escaliers, sanitaires...)
 - Salles de réunion
 - Chapelle et oratoires
 - Salles à manger
 - Parc
 - ➔ *Seuls les accompagnants de personnes handicapées sont autorisés à déroger à la distanciation d'un mètre avec la personne dont ils ont la charge.*

- **Suppression des espaces de regroupement et des repas non assis :**
 - Suppression des pause-café et goûter en groupe
 - L'utilisation du distributeur de boissons chaudes et de la fontaine réfrigérée doit se faire de manière individuelle, en respectant la distanciation sociale de 1 mètre
 - Suppression des repas en buffets et repas partagés
 - ➔ *Les regroupements d'un maximum de 10 personnes sont tolérés en extérieur uniquement, sous réserve que la distanciation sociale de 1 mètre entre chaque personne soit respectée.*

- **Utilisation de la chapelle :**
 - ➔ Seules les places assises non marquées comme interdites ⊖ sont utilisables
 - ➔ La communion est reçue uniquement dans la main

- **Gel hydroalcoolique obligatoire :**
 - ➔ A l'entrée de la chapelle
 - ➔ A l'entrée des salles à manger

Ces mesures pourront être mises à jour en fonction de l'épidémie, ainsi que de l'évolution des décrets nationaux et arrêtés préfectoraux de la région Pays de Loire ou du département de la Vendée.

Merci de vous renseigner avant votre venue au centre

**Nous ne pouvons pas accepter dans le centre spirituel
les personnes ne respectant pas ces mesures**

CAPACITES DU CENTRE SPIRITUEL

Salles de réunion

Salle Tibériade (Accueil) :

40 places individuelles + 1 prédicateur

(ou 32 places couples + 8 individuelles + 1 prédicateur)

Salle Jourdain (Patio) :

15 places

Salle Ste Thérèse (Roseraie) :

8 places

5 salles de 6 places

1 salles de 4 places

1 salon de 5 places

Chapelle

50 places + 6 célébrants

Salles à manger

Cana :

41 places

Béthanie :

6 places

Emmaüs :

2 places

Total : 49 places en restauration

Hébergement

Bâtiment accueil (sanitaires individuels) :

16 chambres individuelles

(ou 16 couples)

Roseraie (sanitaires collectifs) :

16 chambres individuelles

(ou 9 couples + 7 individuelles)

Total :

- **32 chambres individuelles**
- *ou 7 chambres individuelles + 25 chambres de couples*

HORAIRE DES OFFICES

Laudes : 8h00

Messe : 12h00 *(en semaine)*
11h30 *(le dimanche)*
(ou 9h30 occasionnellement)

Vêpres : 18h30

Adoration eucharistique :

Le jeudi de 17h45 à 19h
Incluant les Vêpres

HORAIRE DES REPAS

Petit déjeuner : 8h20

Déjeuner : 12h45

Dîner : 19h00